

APPEL À CANDIDATURE

RÉSIDENTE DE RECHERCHE SUPRA 2021

EN BREF

Durée résidence : 9 mois à compter de Septembre 2021 (Sous réserve de conditions sanitaires favorables)

Honoraires : 1200/mois

Production : 1000 euros (sur projet)

Candidats : diplômé.e.s 2021 de l'EESAB (Brest-Lorient-Quimper-Rennes)

Lieu : Saint-Aubin-des-Landes (entre Rennes et Vitré)

Hébergement : Non

Atelier : Oui

PREAMBULE

SUPRA

Inauguré en 2021, SUPRA est un artiste et designer run-space.

C'est un espace de conception, de production et de mutualisation de moyens techniques géré par un artiste, un designer et une association du même nom.

SUPRA constitue une structure d'accueil mais également d'accompagnement, de conseil et de soutien pour les artistes. Fonctionnant grâce à la mise en commun des compétences de ses protagonistes ainsi qu'au soutien des collectivités et de l'Etat, SUPRA offre des espaces d'ateliers et d'exposition où les artistes-résident.e.s trouvent un lieu de production favorisant la maturation, l'autonomie et l'identité de leur travail personnel.

L'ensemble des installations (lieu, équipement) oriente les pratiques sur la question du volume. Ainsi SUPRA favorise la recherche et la production d'œuvres et objets allant dans ce sens.

SUPRA propose un nouveau programme de résidence longue à destination des jeunes diplômé.e.s de l'Ecole Européenne Supérieure d'Art de Bretagne afin d'accompagner les jeunes artistes et designers dans leur première année post-diplôme.

Cette résidence se veut un espace de recherche, de création et d'échanges donnant lieu à une restitution dans l'espace d'exposition.

L'atelier est situé dans un environnement privilégié et connecté au bassin entrepreneurial Vitréen. Les liens de proximité avec les structures culturelles de Vitré, de Rennes et des Pays de la Loire sont nombreux.



L'EESAB

L'EESAB est un établissement d'enseignement supérieur artistique qui délivre des formations en art, design et communication/design graphique conduisant au DNA (Diplôme national d'Art) valant grade de Licence et au DNSEP (Diplôme national supérieur d'expression artistique) valant grade de Master. Elle accueille chaque année sur ces 4 sites (Brest, Lorient, Quimper, Rennes) environ 830 étudiant.e.s encadré.e.s par une équipe pédagogique composée d'une centaine d'enseignant.e.s.

LA RESIDENCE

Forme de la résidence

L'appel à résidence s'adresse à tous les diplômé.e.s de l'année d'étude 2020-2021 des sections Art, Design et Design Graphique de l'Ecole Européenne de Bretagne (Brest-Lorient-Quimper-Rennes). Le ou la candidat.e doit avoir un travail de volume et démontrer d'une envie de développer cette recherche dans le cadre de la résidence.

Un espace de travail est mis à disposition du ou de la designer ou artiste sélectionné.e pour une durée de 9 mois. Le ou la résident.e designer ou l'artiste bénéficie d'un accompagnement privilégié des équipes de SUPRA et d'un budget de 1200 euros par mois.

Cette résidence de recherche donne lieu à une restitution dans la galerie de SUPRA, sous la forme a minima d'une présentation d'une durée de 1 mois.

Un comité de travail composé de professionnels se réunit une fois par mois sur les 4 derniers mois du temps de résidence pour échanger avec le.la résident.e sur le travail en cours et le projet de restitution.

Le ou la résident.e devient, pour neuf mois, un.e membre à part entière de la structure : il ou elle doit adhérer à l'esprit associatif et être sensible aux valeurs de l'artist-run space : échange, dialogue, vivre ensemble, entraide, solidarité.

Les artistes et designers accueilli.e.s se situent dans une démarche d'ouverture aux publics, qu'il s'agisse de montrer une étape de travail, de rencontres avec le public ou de la mise en place d'ateliers de pratique artistique en lien avec les équipes de SUPRA.

Une convention de résidence spécifiant les engagements de SUPRA et ceux de la personne accueillie en résidence, sera signée avant le début du séjour.

Calendrier et planning de résidence

La durée de la résidence est de 9 mois (entre septembre 2021 et juin 2022).

Le temps de présence de l'artiste à l'atelier sera établi par convention. La présence du.de la résident.e pendant les temps forts de la résidence est fortement demandée.

Des rencontres avec le public et les partenaires seront organisées sur ces temps de présence en lien avec les équipes de SUPRA.

Modalités financières

Honoraires : 1200/mois pendant 9 mois (soit 10800 euros) sur facture de prestation.

Frais de production : 1000 euros pourront être ajoutés sur projet.

Autres formes de soutien

- Accompagnement dans la présentation du travail auprès des publics et des professionnels du milieu de l'art et du design.
- Regards croisés sur le développement du travail de l'artiste/designer.
- Mise en réseau avec des entreprises et des professionnels : artistes, responsables de structures, critiques, commissaires d'exposition, galeristes, etc...
- Propositions éventuelles d'expériences professionnelles diverses : workshop, conférence, etc.

LE LIEU

Un atelier de 40m² sera mis à disposition de l'artiste durant toute la durée de la résidence. Il est équipé, d'un bureau chauffé de 12m², d'un espace atelier de 20m² équipé d'un point d'eau, d'un espace de stockage de 8m², d'outillages portatifs (visseuse, perceuse, scie plongeante sur rail, etc.).

Le ou la lauréat.e peut également bénéficier de :

- un accès à l'atelier commun de 200m² comprenant atelier bois et métal,
- un accès à l'atelier céramique (équipé d'un four),
- un accès de l'espace d'exposition de 100m²,
- un accès à une cabine de peinture avec extraction d'air.
- un accès à un vaste espace de stockage
- un accès au terrain de 6000m², permettant d'envisager le travail en extérieur.
- Un camion de 9m³ est à disposition pour effectuer des transports ponctuels.

L'atelier est accessible en train/vélo (25 min de la gare de Rennes à la Gare Les Lacs) ou en voiture (35min depuis Rennes ; 10 min depuis Vitré).

NB : L'utilisation du four, du camion, des outils communs et du travail en extérieur feront l'objet de conventions spécifiques.

L'atelier de la résidence fera l'objet d'un état des lieux d'entrée et de sortie.

SUPRA prendra en charge les frais d'exposition, tels que la communication et le vernissage.

L'hébergement éventuel, les déplacements et les frais alimentaires restent à la charge de l'artiste.



Vue espace atelier résident

MODALITES DE CANDIDATURE

Les candidatures devront réunir dans un seul document au format pdf les éléments suivants :

- Une note d'intention comprenant des axes de recherche ainsi qu'une proposition de format de restitution du travail réalisé lors de la résidence.
- Un dossier artistique comprenant un portfolio et un CV.
- Un n° de SIRET ou toute pièce administrative et fiscale permettant de prouver la capacité d'édition de factures. **(A défaut, l'artiste/designer devra pouvoir le justifier en début de résidence).**
- Un n° de sécurité sociale.
- Une attestation d'assurance responsabilité civile.
- Une adhésion à l'association SUPRA via la plateforme HelloAsso (1 euros). Un justificatif de votre adhésion vous sera fourni par mail lors de la souscription.

[>Lien d'adhésion Helloasso<](#)

Les candidatures sont à adresser par courriel au format PDF à l'adresse e-mail : supra.runspace@gmail.com
au plus tard le 30/06/2021 à minuit.

Le poids total du fichier doit être de 10 Mo maximum (merci de ne pas passer par des plateformes de téléchargement permettant d'excéder ce poids)

L'objet des courriels d'envoi des candidatures est obligatoirement libellé comme suit :

Candidature SUPRA-Prénom-Nom-2021

Tout dossier incomplet ne sera pas étudié.

Composition du jury :

- 1 professionnel(le) du milieu de l'art ou du design de la Région Bretagne.
- 1 professionnel(le) du milieu de l'art ou du design hors Région Bretagne.
- 1 représentant(e) de l'EESAB.
- 1 Artiste
- 1 Designer
- 1 membre de SUPRA

Le ou la lauréat.e sera sélectionné.e au regard des critères suivants :

- Capacité à s'investir dans la vie associative de SUPRA.
- Qualité et démarche singulière et affirmée.
- Cohérence du projet et capacité à lui donner sens.
- Capacité du projet à utiliser les moyens de mise en œuvre mis à disposition.
- Cohérence entre la pratique et les moyens mis à disposition.
- Un travail orienté autour du volume et de l'espace.

Engagement du lauréat.e :

Le ou la lauréat.e doit être autonome dans sa pratique et dans l'utilisation son outillage et de l'outillage mis à disposition (sauf machines volumineuses).

Le ou la lauréat.e doit respecter le règlement intérieur de l'association et ses valeurs.

Important : Le déroulement et la durée de résidence sont soumis à l'obtention des financements des partenaires. L'équipe de SUPRA se réserve le droit de raccourcir la durée d'accueil du résident, mais pas ses honoraires mensuels, en fonction des résultats des commissions d'attribution de financement et des mesures sanitaires au moment de la résidence.



- | | | | | |
|--|--|--|---|--|
|  Atelier du résident.
30m ² au sol, 8m ² de
mezzanine |  Atelier de Joachim
Monvoisin 62m ² |  Stockage /
Rack industriels 40m ² |  Sanitaires et douche |  Apprentis extérieur
60m ² |
|  Espace de monstration /
Galerie 120m ² |  Atelier Céramique 20m ² |  Atelier production mu-
tualisé env. 200m ² |  Atelier de Thomas Delys
60m ² |  Cabine de peinture 40m ²
Stockage en mezzanine |

Sur 6000m² de terrain avec 2 annexes de travail de 15m² et 30m²



NOUS CONTACTER :

mail : supra.runspace@gmail.com

site : www.supra-runspace.fr

adresse : 2Bis Lieu Dit La Boulerie 35500 Saint Aubin des Landes

Facebook : www.facebook.com/atelier.supra

instagram : www.instagram.com/atelier.supra

